

DE LA LÉGISLATION À LA PRATIQUE – LA CRITIQUE EST AISÉE ET L'ART EST DIFFICILE



«Il ne suffit pas de découvrir les fautes; on a même tort de la faire si l'on ne peut pas en même temps indiquer les moyens d'amélioration» (Johann Wolfgang von Goethe, Poésie et vérité). Les experts comptables, fiscaux et fiduciaires, les juristes et tous ceux qui sont en prise directe avec ces professions savent qu'il faut composer au jour le jour avec l'ac-

tivisme du législateur et la jurisprudence qui en découle. Garder la vue d'ensemble est une gageure, et une spécialisation est donc de mise. L'assurance-qualité est indispensable, au même titre que la formation continue. Accepter la nouveauté signifie aussi être prêt à l'analyser, à la digérer et enfin à l'intégrer dans son travail quotidien. Et, inlassablement, le consultant s'emploie à maîtriser toutes ces difficultés. Identifier des lacunes est une chose, mais proposer des améliorations en est une autre. C'est là le rôle de l'expert qui, avec son savoir-faire, propose des solutions applicables dans la pratique dont il fait bénéficier toute la profession.

Compliance, normalisation, régulation, des mots-clés à la mode? Dans son «Point sur ...» intitulé Compliance – et tout ira pour le mieux, Thomas Koller invite notre profession à intervenir afin de ralentir le flux de nouvelles lois et normes – qui ne semble pas près de tarir – que ce soit par le biais des procédures de consultation ou en faisant preuve de retenue dans les initiatives visant à créer de nouvelles règles d'autoréglementation. Dans sa colonne, Thorsten Kleibold se demande si la normalisation est une œuvre de nécessité ou de vertu (Standard-Setting – Not oder Tugend?). Selon lui, les règles ne doivent pas être restrictives plus que de raison et doivent offrir des espaces de liberté permettant au professionnel de les interpréter de manière discrétionnaire et au cas par cas. L'article de Reto Eberle nous emmène dans une réflexion sur ce qu'est une «bonne» norme de présentation des comptes. Et enfin la première partie de l'article de Peter Oser sur le nouveau droit comptable allemand nous apprend que, en matière d'états financiers consolidés, nous n'avons rien à envier à nos voisins du Nord, que ce soit en termes de complexité ou de densité réglementaire.

Contrôle restreint – Potentiel d'action et d'amélioration.

Deux articles tirent un premier bilan du régime du contrôle restreint. Karl Renggli explique notamment qu'il appartient à tout réviseur de PME de se demander – tout en respectant les dispositions légales en vigueur et les directives d'audit impératives – s'il effectue un contrôle restreint efficace (faire les bonnes choses) et efficient (bien faire les choses), et s'il communique les informations nécessaires à son client. Tout cela dans l'optique de l'allègement de la charge des PME voulue par le législateur.

2^e réforme de la fiscalité des entreprises et privilège en matière de dividende.

Dans quatre arrêts majeurs, le Tribunal fédéral a tranché plusieurs questions relatives aux privilèges en matière de dividendes qui avaient déjà été vivement discutées et controversées lors de la campagne de votation. Dans son article, Stefan Oesterhelt commente ces décisions et signale aussi plusieurs points qui n'ont pas encore été clarifiés.

Nouvelle loi sur la TVA.

La nouvelle loi sur la TVA (LTVA) et son ordonnance d'exécution (OTVA) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Avant même de commencer la préparation du numéro spécial sur la LTVA à paraître en mai 2010, la rédaction a ouvert ses colonnes à un article critique sur la question, afin que chacun puisse se faire son idée sur la question. Gerhard Schafroth a identifié 24 lacunes et prétend que la sécurité juridique n'a pas été améliorée, pas plus que la complexité n'a été réduite. Il admet que la nouvelle loi est meilleure sur de nombreux points, mais qu'elle est aussi pire que l'ancienne sous bien des aspects. Il souligne aussi que les normes n'ont pas été rédigées proprement et que la réflexion n'est pas aboutie, ce qui se traduit par de nombreuses contradictions, lacunes et doublons dans la LTVA et l'OTVA.

Criminalité économique. Pour Martina Zehnder, ce thème est devenu à juste titre le sujet à la mode en matière d'audit interne. Dans son article, elle s'intéresse ainsi au concept de prévention de La Poste Suisse en mettant l'accent sur les différentes possibilités pratiques.

Rudolf Schumacher, membre de la rédaction